

Les Randonneurs d'île de France (R.I.F) et ses adhérents vous souhaitent la bienvenue !

Conditions pour adhérer au RIF

Vous devez :

- Être âgé de 16 ans au moins.
- Entre 16 et 18 ans, joindre une autorisation parentale.
- Avoir rempli et signé le bulletin d'adhésion et réglé votre cotisation.
- Fournir, tous les 3 ans un certificat médical indiquant l'absence de contre-indication aux activités de randonnée pédestre.
- Les nouveaux adhérents acquittent un droit d'entrée.
- Le droit d'entrée est offert aux personnes âgées de moins de 30 ans.

A réception de votre dossier d'adhésion, il vous sera envoyé par courriel :

- votre carte d'adhérent ;
- le mode opératoire pour vous connecter sur l'espace adhérents ;
- la *charte du randonneur*, dans laquelle vous pourrez prendre connaissance de toutes informations utiles sur le fonctionnement de l'association, ses statuts et son règlement intérieur ;

La Fédération Française de Randonnée

C'est notre fédération

Pour soutenir son action, nous vous conseillons vivement de souscrire une licence fédérale en le mentionnant ci-dessous.

Les cotisations au 1^{er} Août 2021

	Plus de 30 ans	Moins de 30 ans
Droit d'entrée	12,00 €	Offert
Adhérent individuel	63,00 €	53,00 €
Couple (une seule adresse, un seul droit d'entrée)	96,00 €	82,00 €
Couple bénévole	66 €	
Licence FFR (facultative mais recommandée)	À partir de 25,40 € (demander descriptif à l'accueil du RIF)	
Baliseurs et animateurs	Les baliseurs en activité au moment de l'adhésion bénéficient du même tarif que les animateurs, soit 43 € Veuillez vous renseigner auprès du coordinateur	

Le programme de randonnées est consultable sur notre site www.rifrando.fr

✂



4 rue du Moulin Vert 75014 PARIS - Tél : 01 45 42 24 72
Site web : www.rifrando.fr - courriel : info@rifrando.fr
Association régie par la loi de 1901

BULLETIN D'ADHESION

Civilité	Nom (en majuscules)	Prénom	Date de naissance
Adresse postale			
Tél. domicile	Tél. mobile	Tél. travail	
Adresse courriel			

Droit d'entrée	
Cotisation	
Licence FFR	
Total à payer	

Règlement par :

Chèque Espèces Chèque vacances

Le montant de la cotisation comprend votre prise en charge par notre assureur, la MAIF, en cas d'accident lors de vos activités avec le RIF. Attention, si vous ne renouvelez pas votre adhésion, vous n'êtes plus assuré.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.

Le RIF s'engage à ne pas communiquer vos données personnelles à des tiers sans votre consentement.

• Comment avez-vous connu le RIF ?

Relation Internet Ancien adhérent Salon Presse Affiche

Autres (à préciser) :

• Quelle activité vous a conduit à adhérer ? Randonnée Marche Nordique

Je m'engage à avoir une conduite correcte et courtoise vis-à-vis des autres membres et des personnes rencontrées au cours des randonnées, à respecter le milieu naturel ainsi que les cultures, à me conformer aux directives données par les animateurs.

En outre, je déclare être en bonne condition physique, ne pas suivre de traitement médical pouvant m'interdire la marche et m'engage à être convenablement équipé pour les activités auxquelles je participerai.

Fait à le
Signature obligatoire